

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/02/2026 - 565 - 2014 B 00348 - 802 371 658 - A L'ENTRACTE, MOTEUR

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	3 544	3 544	0
TOTAL I (5)	3 544	3 544	0
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	72		72
Disponibilités	4 912		4 912
TOTAL II	4 984		4 984
TOTAL GENERAL (I + II)	8 528	3 544	4 984

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	8 400
Report à nouveau	-4 386
Résultat de l'exercice	-986
TOTAL I	3 028
3 - Dettes	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	1 916
TOTAL III	1 956
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 984

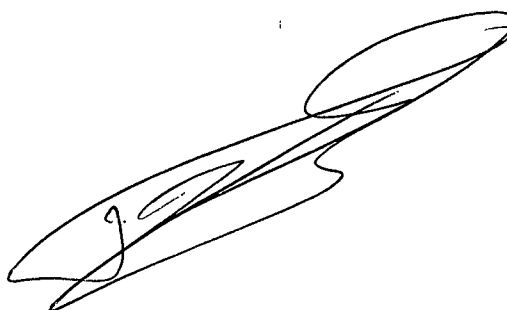
Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	4 324
Autres produits			236
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			4 560
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			1 626
Impôts, taxes et versements assimilés			241
Rémunérations du personnel			2 865
Charges sociales			737
Autres charges			77
Total des charges d'exploitation (II)			5 546
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-986
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-986

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		986
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		986
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		986



A L'ENTRACTE, MOTEUR
195 route de Bois Beziat – 47240 BON ENCONTRE
SARL au capital de 8.400 Euros
Immatriculée au R.C.S. d'AGEN sous le numéro 802371658

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 30 juin 2023
reportée au 7 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois et le sept juillet, à 19 heures, les associés de la SARL A L'ENTRACTE, MOTEUR, se sont réunis à BON ENCONTRE (47240), 195 route de Bois Beziat, en assemblée ordinaire.

L'assemblée générale annuelle initialement fixée au 30 juin 2023 a été reportée en accord avec tous les associés au 7 juillet 2023 en raison d'un empêchement imprévu du gérant le rendant indisponible le 30 juin.

Étaient présents :

- Monsieur Thierry ALTEIRAC, titulaire de 31 parts, représentant 3,69 % du capital,
- Madame Sandrine DERISBOURG, titulaire de 316 parts, représentant 37,62 % du capital, et représentant Madame Danièle DERISBOURG-ROTH, titulaire de 460 parts, représentant 54,76 % du capital qui l'a mandatée.

58,45 % du capital social est donc présente ou représentée ;

L'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- examen des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- affectation du résultat,
- questions diverses.

Le co-gérant, Monsieur Thierry ALTEIRAC, qui préside la réunion, a rappelé l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 comme cela figure dans le rapport de gestion et d'activité qu'il a rédigé en vue de l'assemblée générale.

Puis, les résolutions suivantes ont été mises au vote :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés approuve sans aucune réserve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se soldent par un déficit de 986 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 15.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé par Monsieur Thierry ALTEIRAC.